

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_01

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le programme d'actions et les règlements des aides propres à la collectivité, modifié par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 09 décembre 2024, Terres de Montaigu a validé la mise en place du Pacte territorial dans la continuité de la précédente Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ce dispositif est couplé à la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), au programme ECO PASS et au programme d'aide à la rénovation des façades approuvés par le Conseil Communautaire de Terres de Montaigu du 16 novembre 2020.

A ce jour, 1 782 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 4 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 30 avril 2026.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique					
Dossier	Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
PT921	GERMAINE Vanessa	Cugand-la-Bernardière (Cugand)	Isolation des murs matériaux biosourcés	56 780,59 €	2 000,00 €
PT922	RAUTUREAU Tony	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Menuiseries, isolation des combles, VMC, poêle à bois	40 431,19 €	3 555,00 €
PT923	DUBREAUIL Vincent	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC, radiateurs, VMC, isolation des murs par l'extérieur	47 684,01 €	3 000,00 €

3 aides pour un montant à payer de 8 555,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	Bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant facture HT	Montant subvention
FA085	BURGAUD Jimmy	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Isolation des murs par l'extérieur finition enduit et bardage bois	56 564,55 €	2 000,00 €

1 aide pour un montant à payer de 2 000,00 Euros

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DELTDMC_20_185 en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DELTDMC_20_186 en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DELTDMC_20_187 en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DELTDMC_22_225 en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20240212_17 en date du 12 février 2024 validant les modifications du règlement des aides de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20241209_21 en date du 09 décembre 2024 validant la mise en place du Pacte Territorial ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_02

Travaux d'aménagement de pistes cyclables

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Florent Limouzin, Vice-président en charge de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la liaison cyclable entre la commune déléguée La Guyonnière et la commune de La Boissière-de-Montaigu et l'aménagement d'une piste cyclable dans la Zone d'Activités Parc Vendée Sud Loire 1 sur la commune de Boufféré, commune déléguée de Montaigu-Vendée sont deux projets inscrits dans la programmation du Schéma Vélo de Terres de Montaigu.

Pour la réalisation de ces travaux, une procédure de mise en concurrence a été lancée en avril 2026 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en deux lots géographiques :

- Lot n°01 « Aménagement d'un itinéraire cyclable entre la commune de La Boissière-de-Montaigu et la commune déléguée La Guyonnière », marché ordinaire ;
- Lot n°02 « Aménagement d'une piste cyclable ZA Parc Vendée Sud Loire 1 sur la commune déléguée Boufféré », marché à tranches passé en application des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la commande publique, constitué d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle « Déploiement de la fibre noire ».

L'exécution des marchés débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission Commande Publique s'est réunie le 05 juin 2026 pour étudier l'analyse des offres réalisée par les services de la Communauté d'agglomération et rendre un avis sur les propositions d'entreprises ou groupements d'entreprises considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères précisés dans le règlement de la consultation.

Ainsi, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Lot	Attributaire	Montant DQE HT
01 « Aménagement d'un itinéraire cyclable entre la commune de La Boissière-de-Montaigu et la commune déléguée La Guyonnière »	CHARIER TP SUD – Agence de Cerizay (79143 Cerizay cedex)	197 478,46 €
02 « Aménagement d'une piste cyclable ZA Parc Vendée Sud Loire 1 sur la commune déléguée Boufféré »	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES – LVI (85600 Montaigu-Vendée)	Tranche ferme : 59 442,50 € Tranche optionnelle : 22 828,80 € TOTAL : 82 271,30 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DELTDMC_22_013 en date du 17 janvier 2022 portant approbation du Schéma Vélo 2022-2035 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant l'avis de la Commission Commande Publique réunie en date du 05 juin 2026 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Attribue les marchés aux entreprises susvisées ;
- Autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés aux entreprises retenues ;
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_03

Subvention à l'EHPAD Saint-Gabriel – Cugand-la-Bernardière

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia Grenet, Vice-présidente en charge de la Commission Grand âge, Handicap et Solidarités au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière expose à l'assemblée la sollicitation de l'EHPAD Saint-Gabriel situé à Cugand-la-Bernardière (85610) pour l'attribution d'une subvention additionnelle d'aide à l'investissement dans le cadre de la réhabilitation de l'établissement.

Le règlement départemental de « Modernisation et mise aux normes des établissements hébergeant des personnes âgées » prévoit une aide de 5% du montant des travaux, et le taux de participation est établi sur la base du potentiel financier fiscal, soit le calcul suivant :

- Montant des travaux HT (hors honoraires) : 560 000 € x 5% = 28 000 €
- Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération : 28 000 € x 55% = 15 400 €
- Département de la Vendée : 28 000 € x 45% = 12 600 €

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Attribue une subvention d'équipement de 15 400 € à l'association Saint-Gabriel, gestionnaire de l'EHPAD Saint-Gabriel situé sur la commune de Cugand-la-Bernardière (85610), pour participer au financement du programme pluriannuel d'investissement ;
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2026, au chapitre 204 Subventions d'équipement.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



ip

Antoine CHÉREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRI, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_04

Convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie au profit de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle Rivière, Vice-présidente en charge de la Commission Petite enfance, Jeunesse et Musique au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que le projet musical de territoire « Terres de Musiciens », adopté par le Conseil communautaire en date du 13 décembre 2021, a reconnu l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu comme partenaire contribuant à la poursuite de la pratique amateur, dans le prolongement du projet d'établissement du conservatoire.

Dans ce cadre, en 2022, une convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre de Thalie au profit de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu, avait été approuvée, en vue d'y organiser un événement une fois par an.

Il convient de renouveler le partenariat et approuver la nouvelle convention type portant sur :

- Les engagements de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération :
 - o Mettre à disposition de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu, le Théâtre de Thalie et assurer le montage technique les jours précédents ;
 - o Mettre à disposition le personnel technique et le matériel nécessaire ;
 - o Assurer à titre gracieux le service billetterie à l'Office de Tourisme si nécessaire.
- Les engagements de l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu :
 - o Prendre en charge les déclarations et frais liées à la SACEM ;
 - o Assurer la billetterie sur place le jour de la représentation.

La signature de la nouvelle convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu a pour objectif de formaliser ce renouvellement de partenariat.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DELTDMC_21_279 en date du 13 décembre 2021 validant le projet de territoire pour l'apprentissage et la pratique de la musique « Terres de Musiciens » ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant le projet de convention type de partenariat, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie du Pays de Montaigu ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente.

Fait à Montaigu-Vendée



ip

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Éric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_05

Convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie au profit des établissements scolaires du secondaire

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle Rivière, Vice-présidente en charge de la Commission Petite enfance, Jeunesse et Musique au sein de la Communauté d'agglomération.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que les établissements scolaires du secondaire du territoire sollicitent régulièrement la Communauté d'agglomération, en vue d'organiser un événement annuel au Théâtre de Thalie.

Elle rappelle également que la stratégie globale de prévention primaire, secondaire et tertiaire, de la jeunesse et sa déclinaison opérationnelle au travers des parcours scolaires, adoptés au Conseil communautaire en date du 27 septembre 2021, a consacré entre autres la collaboration des établissements scolaires du secondaire du territoire avec la collectivité autour d'objectifs partagés.

Dans ce cadre, en 2022, une convention de mise à disposition à titre gracieux du Théâtre de Thalie au profit des établissements scolaires du secondaire du territoire, avait été approuvée, en vue d'y organiser un événement une fois par an selon la disponibilité de l'équipement, les établissements primaires, devant eux, se rapprocher des salles communales pour ce type de demande.

Il convient de renouveler le partenariat et approuver la nouvelle convention type portant sur :

- Les engagements de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération :
 - o Mettre à disposition des établissements scolaire du secondaire du territoire, le Théâtre de Thalie le jour de la représentation et les jours précédents pour le montage technique si nécessaire ;
- Les engagements des établissements scolaires du secondaire :
 - o Payer les besoins en personnel et matériel à réception de la facture ;
 - o Prendre en charge les déclarations et frais liées à la SACEM ;
 - o Assurer la billetterie de l'événement si nécessaire ou la confier à l'Office de Tourisme moyennant frais de dossier et commission.

La signature de la nouvelle convention de mise à disposition du Théâtre de Thalie entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et les établissements scolaires du secondaire qui en font la demande, a pour objectif de formaliser ce renouvellement de partenariat.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°DELTCMC_21_174 en date du 27 septembre 2021 validant la stratégie globale de prévention primaire, secondaire et tertiaire, de la jeunesse et sa déclinaison opérationnelle ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant le projet de convention type de partenariat, annexé à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le projet de convention type de partenariat avec les établissements scolaires du secondaire du territoire qui en font la demande ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention et prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRI, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_06

Convention de servitudes n°CS06-V07 – Les Landes de Roussais – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine pour alimenter un nouveau poste de transformation électrique. Cette installation nécessite le passage sur la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Commune Saint-Hilaire-de-Loulay – Les Landes de Roussais et cadastrée 224 section N numéro 601 et appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Il est donc proposé au Bureau d'agglomération de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique qui traversera la parcelle cadastrée 224 section N numéro 601, le tout appartenant à Terres de Montaigu. Deux canalisations souterraines seront établies dans une bande de trois mètres de large et sur une longueur totale d'environ 25 mètres. Cette constitution de servitudes est proposée sans indemnité de part et d'autre part.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant la convention de servitudes n°CS06-V07 annexée à la présente délibération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine située à Montaigu-Vendée (85600), Commune Saint-Hilaire-de-Loulay et grevant la parcelle cadastrée section N numéro 601 et appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_07

Convention de servitudes n°ASD06-V07 – Les Landes de Roussais – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine pour alimenter un nouveau poste de transformation électrique. Cette installation nécessite le passage sur la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), Commune Saint-Hilaire-de-Loulay – Les Landes de Roussais et cadastrée 224 section N numéro 601 et appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Il est donc proposé au Bureau d'agglomération de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique qui traversera la parcelle cadastrée 224 section N numéro 601, le tout appartenant à Terres de Montaigu. Cette canalisation sera établie dans une bande de trois mètres de large et sur une longueur totale d'environ trois mètres. Cette constitution de servitudes est proposée sans indemnité de part et d'autre part.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Considérant la convention de servitudes n°ASD06-V07 annexée à la présente délibération ;

2026/06/11

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **12 JUIN 2026**

ID : 085-200070233-20260608-DELB260608_07-DE

SLOW

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine située à Montaigu-Vendée (85600), Commune Saint-Hilaire-de-Loulay et grevant la parcelle cadastrée section N numéro 601 et appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée



ip

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 08 JUIN 2026 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_08

Mise à disposition du Théâtre de Thalie dans le cadre de la programmation du Département de la Vendée « pARTage en Scène »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la demande de partenariat du Département de la Vendée pour sa programmation « pARTage en Scène ». Cette programmation propose chaque année aux élèves de CM1 et CM2 de Vendée des découvertes artistiques dans le domaine de la danse, du conte théâtralisé, de la musique, etc.

Dans le cadre de cette saison culturelle, le Département souhaite une mise à disposition à titre gracieux du Théâtre de Thalie pour la saison 2026-2027 et sollicite un nouveau partenariat avec la collectivité pour l'utilisation du Théâtre, les dimanche 24 janvier (pour le montage technique), lundi 25 janvier, mardi 26 janvier et jeudi 28 janvier 2027.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le partenariat avec le Conseil Départemental de la Vendée, dans le cadre de sa programmation « pARTage en Scène » ;
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente et notamment la convention à intervenir avec le Département de la Vendée, qui y sera associée.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



ip

Fait à Montaigu-Vendée

Antoine CHÉREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 08 JUN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le huit juin, à dix-sept heures,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le deux juin deux-mille-vingt-six par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 02 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (16) : Cécile BARREAU – Laurent BERTAUD – Jean-Emmanuel BOILEAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BREGEON – Antoine CHÉREAU – Hubert CORMERAIS – Delphine DAVID-GAUTHIER – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Isabelle RIVIERE

Était représentée (1) : Nathalie SECHER a donné pouvoir à Delphine David-Gauthier

Étaient absents excusés (2) : Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Sylvain RICHARD, Maire délégué de Saint-Sulpice-le-Verdon – Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laura GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Victoria THOMAS, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

Délibération N° DELB260608_09

Recours à personnel contractuel

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Claude Durand, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité, ou pour permettre de mener une mission prévue à un contrat de projet, selon les conditions ci-après détaillées :

Direction d'affectation	Motif recours	Cadre d'emplois	Fonction	Durée	Indice plafond
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Direction Générale	Accroissement temporaire Art. L332-23-1	1 poste Attaché (Cat. A) Temps complet	Chargé de l'élaboration mutualisée du P.C.S. et du P.I.C.S..	6 mois Jusqu'au 31/12/2026	IM 395

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_09 en date du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires ou saisonniers d'activité, ou pour réaliser une mission prévue à un contrat de projet ci-dessus listés ;
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice majoré mentionné ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le **12 JUIN 2026**

ID : 085-200070233-20260608-DELB260608_09-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
11 juin 2026